

Acquisition à Foncier Conseil du lot n° 432, Rue Ponge - ZAC Saint-Laurent

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de la réalisation de la ZAC Saint-Laurent, un chemin piétons a été créé permettant de relier la ZAC de Planoise à la ZAC de Châteaufarine.

Ce chemin passe partiellement en bordure du lot n° 432. Afin de maintenir cette liaison piétonne, il est proposé l'acquisition de ce lot au prix de 180 000 F à Foncier Conseil.

Le reste de ce lot sera recédé à un organisme de logement social pour la construction d'une habitation.

La dépense sera imputée au chapitre 90.651.2111.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la Loi de Finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette acquisition.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 1998.